

28/04/2025

Seine-Saint-Denis : ils jetaient illégalement les déchets des grands restaurants et ministères

[Seine-Saint-Denis : ils jetaient illégalement les déchets des grands restaurants et ministères - Capital.fr](<https://www.capital.fr/economie-politique/seine-saint-denis-ils-jetaient-illegalement-des-dechets-des-grands-restaurants-et-ministeres-1494629>)

1 min Les dirigeants d'une société d'assainissement basée à Aubervilliers viennent d'être condamnés par la justice. Ils ont rejeté pendant plusieurs années des déchets polluants dans le réseau des eaux usées de la villeplugin-autotooltip__blue plugin-autotooltip_bigPopUp Text

[arthur].

© Dmitry Bukhantsov - Unsplash - Les déchets étaient rejetés dans le réseau des eaux usées

Par Noah Sdiri Publié le 01/04/2024 à 21h18, modifié le 01/04/2024 à 23h59 SAUVEGARDER

PARTAGER La suite sous cette publicité

Une entreprise d'assainissement basée à Aubervilliers a été condamnée pour avoir déversé illégalement entre 2016 et 2021 des déchets polluants dans les eaux usées de la villeplugin-autotooltip__blue plugin-autotooltip_bigPopUp Text

[arthur]. Les dirigeants de cette entreprise familiale ont été reconnus coupables de blanchiment aggravé, abus de confiance et mauvaise gestion des déchets. Cette société, renommée pour ses services d'assainissement, collectait les déchets de grands restaurants, de ministères et d'autres institutions, mais ne les acheminait pas correctement vers les centres de retraitement, rapporte Le Parisien ce lundi 1er avril. C'est grâce à la dénonciation d'un employé consciencieux que le pot aux roses a été découvert.

Dotée d'une flotte de dix-huit camions et d'un chiffre d'affaires s'élevant à 1,2 million d'euros, l'entreprise a su se forger, au fil des quarante années de son existence, un savoir-faire indéniable, principalement reconnu dans le domaine de l'assainissement, une de ses activités majeures. En effet, elle assure le pompage des fosses septiques, des eaux des parkings, le dégorgement des canalisations et la vidange des bacs à graisse des établissements gastronomiques. Parmi sa clientèle, plusieurs entreprises et établissements prestigieux, tels que l'hôtel cinq étoiles George-V, ou encore France Télévisions et Orangina.

La suite sous cette publicité

À lire aussi : Marseille, Strasbourg, Rouen... que restera-t-il des zones à faibles émissions ? Comparée à la mafia napolitaine Le tribunal de Bobigny a condamné les dirigeants de l'entreprise à dix-huit mois de prison avec sursis et à une amende de 15 000 euros. La société a quant à elle écopé d'une

amende de 50 000 euros. Malgré une certaine prise de conscience lors du procès, les prévenus ont tenté de minimiser leur responsabilité, prétendant ne pas connaître la nature illégale de leurs actions. Les niveaux de polluants relevés dans les eaux usées dépassaient largement les seuils autorisés, causant des nuisances importantes aux riverains. Les déversements illégaux ont suscité des inquiétudes quant à l'état du réseau des eaux usées, déjà dégradé par son ancienneté.

Le procureur, qui avait requis deux ans de sursis pour chacun des prévenus, a chiffré à plus de 400 000 euros le montant dégagé de l'infraction, fustigeant «un fonctionnement quotidien et d'une ampleur alarmante». Lors du procès, la défense a contesté toute dangerosité des déchets déversés, contrastant avec la gravité des accusations portées à leur encontre. Le procureur a même osé un parallèle avec l'enquête journalistique «Gomorra», qui avait révélé les agissements de la mafia napolitaine qui déversait les déchets sur les collines de Naples, tout en soulignant que «ce ne sont pas les mêmes proportions».

À lire aussi : Mine de lithium dans l'Allier : pourquoi le projet du géant Imerys enflamme nos campagnes

From:
<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:
<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024-04a/dechets-aubervilliers>

Last update: **03/04/2024**

